L’été 2017 ne fait pas exception à la règle des expulsions, la saison estivale est propice aux évacuations manu militari qui se multiplient un peu partout dès l’arrivée des beaux jours. La trêve hivernale est loin, les enfants ne vont plus à l’école… Les pouvoirs publics ont les mains libres… Selon la Fondation Abbé-Pierre, l’année 2016 a battu un triste record, 15 222 expulsions locatives avec le concours de la force publique contre 10 132 en 2013, soit un bond de 50 % en trois ans. Les personnes âgées et les familles ne sont pas épargnées. Comme cette mise à la rue de Nadine Ziuli, parisienne, médiatisée les semaines passées, une femme de 85 ans, à qui l’on fait croire qu’elle doit se rendre à la poste pour permettre aux pouvoirs publics de faire leur petit boulot de fonctionnaires serviles. Revenue chez elle, cette femme a trouvé la porte verrouillée avec une nouvelle serrure, merci huissier, commissaire et serrurrier de servir avec autant de zèle not’ biau pays (de rentiers, ajouterait not’ Roro). **Selon l’INSEE, Paris compte 100 000 logements vides, dont 40 000 ne sont même plus raccordés à l’électricité. De quoi loger quelques Nadine. Par ailleurs, on compte plus de 90 000 « résidences secondaires », des logements qui ne sont occupés que quelques semaines par an. Le canard enchaîné de cette semaine a enquêté a rapporté de Marseille des témoignages d’expulsions aussi affligeants. Un squat ouvert en août 2015 par une association d’aide aux personnes en situation d’urgence sociale, évacué dès 8 heures du matin. Le squat a immédiatement été muré pour être bien certain qu’il reste inhabité. 250 roms ont également été expulsés du terrain qu’ils occupaient et la liste n’est pas exhaustive. Les foyers d’accueil débordent, le 115 est sur la brèche et les mineurs sont aussi victimes de cette politique de mise à la rue.**

**Un article de libération du 31 juillet expose les mêmes constations. Yvette Catelain** s’est retrouvée à la porte de chez elle, sur le trottoir, avec une valise, quelques victuailles entassées dans un sac de congélation et une adresse pour deux nuits dans un foyer social. « Je n’ai eu que quelques minutes pour faire mes bagages, dans la panique j’ai oublié mon portable », raconte l’octogénaire. Cela fait trente ans qu’elle est locataire dans cette copropriété du quartier populaire le Masson, à Montpellier : « Après mon divorce, j’ai conservé cet appartement, je n’aurais pas dû, il est trop grand et trop cher », admet-elle. Pendant des années, Yvette a ponctuellement payé son loyer de 700 euros par mois pour un quatre-pièces, mais sa retraite de 1 000 euros n’y a pas suffi. Après avoir englouti le modeste héritage de son frère, les dettes se sont accumulées. Pourtant, Yvette a multiplié les démarches : aide judiciaire pour se défendre lors de la procédure,...

Pendant qu’à Etterbeek, une des communes de Bruxelles, le maire et le Collège ont réquisitionné un immeuble pour donner un logement à 65 personnes sans papier en application de l’article 23 de la Constitution qui dispose que « chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine », que ce droit comporte notamment « le droit à un logement décent », que ce droit est manifestement reconnu à toute personne présente sur le territoire, en ce compris les personnes ne disposant pas d’un titre de séjour légal. Un premier pas et une situation concrète qui amène une jurisprudence dans la réquisition d’immeubles vides par le pouvoir communal. Le collectif rencontrera le nouveau bourgmestre de Bruxelles fin août pour tenter d’évaluer les possibilités de réquisition pour les communes de Bruxelles.